Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261027-DBC26_011-DE

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ
TERRE DES POSSIBLES

Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35240 RETIERS

RESSOURCES HUMAINES

DBC26-011

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : SERVICE ECONOMIE EMPLOI INSERTION

Monsieur Christian SORIEUX, Président, présente le rapport suivant :

1. RAPPEL DU CONTEXTE GENERAL

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par son organe délibérant[1].

La délibération précise :
- le ou les grades correspondant à l'emploi créé,
- le cas échéant, si l'emploi peut être pourvu par un agent contractuel et le motif invoqué,
- la nature des fonctions,
- les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Les **modifications du tableau des effectifs** pour différents motifs relèvent de la **compétence du bureau communautaire**, sur délégation du conseil communautaire (évolution de grade, de cadre d'emplois, de temps de travail…).

Il est précisé que les suppressions d'emplois et les modifications excédant 10% du nombre d'heures de service hebdomadaires et/ou ayant pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la CNRACL sont soumises à l'avis préalable du comité social territorial.

La mise à jour du tableau des effectifs proposée concerne :

- **Une évolution de poste dans le cadre d'une mobilité.**

[1] Articles L313-1, L542-1 et suivants du code général de la fonction publique (CGFP)

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261027-DBC26_011-DE

2. EVOLUTION DU POSTE DE RESPONSABLE DU SERVICE ECONOMIE EMPLOI ET INSERTION

SERVICE	CONTEXTE	PROPOSITION D'ÉVOLUTION	SITUATION ACTUELLE
ECONOMIE EMPLOI INSERTION	Dans le cadre de la mutation de l'agent titulaire en charge du service Economie, emploi et insertion, un appel à candidatures a été lancé pour pouvoir le poste vacant. Au vu de la décision de recrutement, il y a lieu de modifier l'emploi permanent.	• Grade d'attaché territorial, Catégorie A • Temps complet • Groupe de fonction A3 pour l'application du RIFSEEP • En application de l'article L332-8 du Code général de la fonction publique et en l'absence de fonctionnaire territorial répondant aux besoins du ou des services et à la nature des fonctions, le poste peut être pourvu : - par contrat d'une durée de 1 à 3 ans maximum, - avec application d'une rémunération par référence à la grille indiciaire du grade du poste créé, - et application du régime indemnitaire lié au poste conformément à la délibération du Conseil communautaire.	• Grade d'attaché territorial, Catégorie A • Temps complet • Groupe de fonction A3 pour l'application du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)

Ceci étant exposé,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 à L313-4, L332-8 et L332-14,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment l'article 21,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 7 juillet 2022 (DCC22-061) portant sur la révision n°1 des Lignes Directrices de Gestion des ressources humaines 2022-2026,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 5 février 2026 (DCC26-007) relative à la mise à jour du règlement intérieur du personnel de Roche aux Fées Communauté,

Il vous est proposé :

- ***D'approuver la modification de poste présentée ci-dessus ;***
- ***D'actualiser le tableau des effectifs en conséquence*** *;*
- *De préciser que les crédits correspondants sont prévus au budget ;*
- *D'autoriser le Président, ou son Représentant, à signer tous les documents y afférant.*

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261027-DBC26_011-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2026

Le Bureau Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel IDELIBRE le 12 octobre 2026, s'est réuni le mardi 20 octobre 2026 à 18 heures 30, à La Passerelle – 16 rue Louis Pasteur 35240 RETIERS, sous la Présidence de Monsieur Christian SORIEUX, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Alexis-Nicolas DELSAUT, Conseiller communautaire d'Esse.

Etaient présents :

AMANLIS	M Loïc GODET
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	M Didier RAUFLET
BRIE	M Bruno PELLETIER
CHELUN	M Christian SORIEUX
COESMES	M YANNICK COLLIOT
COESMES	MME Cindy THIERY
EANCE	M Cédric VALLAIS
ESSE	M Alexis-Nicolas DELSAUT
FORGES-LA-FORET	M Yves BOULET
JANZE	M Jonathan HOUILLOT
JANZE	MME Emmanuelle CLOUET
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Yoann CADO
MARCILLE ROBERT	MME Véronique BOISNARD
MARTIGNE FERCHAUD	M Patrick HENRY
MARTIGNE FERCHAUD	MME Chrystelle BADOUD
SAINTE COLOMBE	M Pascal PICOCHE
THOURIE	M Daniel BORDIER

Etaient excusés :

JANZE	M Eric PINEAU *(Donne pouvoir à M Jonathan HOUILLOT)*
LE THEIL-DE-BRETAGNE	MME Graziella VALLÉE
RETIERS	M Thierry RESTIF, MME Amélie AUBERT-PLARD

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE BUREAU (18 présents / 1 pouvoir)

Nombre de votants : 19 ; Voix pour : 19 ; Voix contre : 0 ; Abstention : 0

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président

Signé par : Christian SORIEUX
Date : 26/10/2026
Qualité : Président

Christian SORIEUX

Le Secrétaire de séance

Signé par : Alexis-Nicolas DELSAUT
Date : 27/10/2026
Qualité : CD DELSAUT A.N - Secrétaire de Séance

Alexis-Nicolas DELSAUT